



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport de 2020  
sur le rendement du  
programme à l'OPRR**

**1 avril 2021**

# TABLE DES MATIÈRES

Signature du président du conseil d'administration .....	3
<b>SECTION 1</b>	
Rendement du Programme de la boîte bleue 2020 .....	4
Contexte .....	5
Plan de transition du Programme de la boîte bleue .....	5
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit .....	5
Rendement du programme de réacheminement des déchets .....	6
Coût du programme .....	8
Développement de marchés .....	9
Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique .....	9
Promotion et éducation .....	11
Campagne de réduction de la contamination .....	11
Médias sociaux .....	11
<b>SECTION 2</b>	
Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2020 .....	12
Contexte .....	13
Sommaire de la cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux .....	13
Évolution des coûts de liquidation par rapport au budget .....	15
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit .....	17
Chaîne d'approvisionnement du programme .....	17
Accessibilité .....	19
Rendement du programme par rapport aux objectifs .....	20
Promotion et éducation .....	22
Site Web .....	22
Publicité .....	22
Partenariat avec Parcs Ontario .....	22
Médias sociaux .....	22
<b>SECTION 3</b>	
États financiers vérifiés de 2019 .....	23

---

## Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Robyn Collver

Robyn Collver  
Présidente  
Conseil d'administration d'Intendance Ontario



---

# **SECTION 1**

## **Rendement du Programme de la boîte bleue 2020**

## Contexte

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

[www.stewardshipontario.ca](http://www.stewardshipontario.ca)

[www.rpra.ca](http://www.rpra.ca)

Le 21 octobre 2020, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2021, aux responsables de l'intendance.

La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée [www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions](http://www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions).

## Plan de transition du Programme de la boîte bleue

La transition du Programme de la boîte bleue vers la pleine responsabilité des producteurs, qui rendra l'industrie responsable à la fois du financement et de l'exécution du recyclage résidentiel dans la province ainsi que de la liquidation subséquente d'Intendance Ontario en tant qu'organisme a été initiée par une lettre d'orientation de la ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) le 15 août 2019.

Intendance Ontario devait présenter un plan de liquidation du Programme de la boîte bleue à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) au plus tard le 30 juin 2020, mais en raison de complications liées à la

pandémie de COVID-19, la date a été reportée au 31 août 2020. Pendant ce temps, le gouvernement de l'Ontario a élaboré des règlements à l'appui du nouveau cadre de responsabilité pour le Programme de la boîte bleue et a lancé une consultation à l'égard de ces derniers. Selon la lettre du ministre, les premières collectivités devront faire l'objet d'une transition à compter du 1er janvier 2023, et toute la province sera assujettie au nouveau cadre d'ici le 31 décembre 2025.

Le 21 décembre 2020, Intendance Ontario a été informé que le plan de transition du Programme de la boîte bleue présenté au conseil d'administration de l'OPRR a été approuvé avec un ensemble de six conditions.

En raison de la condition numéro 1 consistant en le report de la différenciation des coûts des matières (Material Cost Differentiation, MCD), il a été nécessaire de recalculer les droits d'intendance 2021, et un nouveau barème de droits a été publié le 23 décembre 2020.

## Responsables de l'intendance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2020, on comptait 1 813 responsables de l'intendance inscrits au Programme de la boîte bleue d'Intendance Ontario. En 2020, 1 318 rapports de responsables de l'intendance ont été présentés (contre 1 457 en 2019).

Les recettes issues des droits du Programme de la boîte bleue facturés du T4 de 2020 cumulées s'élevaient à 140 276 059 \$ comparativement à 128 843 918 \$ pour le T4 de 2019 cumulées, ce qui représente une augmentation de 8,9 %. Les recettes issues des droits de 140 276 059 \$ au T4 de 2020 cumulées comparativement au budget cumulatif de 138 423 016 \$ du quatrième trimestre de 2020 représentent une augmentation

de 1,3 %. Veuillez prendre note que les rapports d'intendance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports d'intendance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

Les rapports des responsables de l'intendance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2020, les rapports des responsables de l'intendance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de l'intendance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quatorze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2020 ont été entreprises à l'automne 2020. De plus, toute demande de rajustement soumis par un responsable de l'intendance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

## **Rendement du programme de réacheminement des déchets**

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue, les tonnes recyclées gérées dans le cadre du Programme de la boîte bleue en 2019 ont diminué de plus que les tonnes produites (une estimation de la quantité totale de papier à usage graphique et d'emballages résidentiels créés par les ménages) comparativement à l'année précédente. Par conséquent, le taux de recyclage a diminué pour s'établir à 57,3 %. Le papier et le papier journal ont continué d'être la principale raison de la diminution du nombre de tonnes recyclées. De plus, des taux de résidus plus élevés et des normes de contamination plus élevées imposées par les marchés finaux ont joué un rôle. Le nombre de kilogrammes recyclés par habitant a diminué en 2019, reflétant la réduction du nombre de tonnes et l'augmentation de la population.

## Rendement du programme de réacheminement des déchets

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
<b>Rendement en matière de recyclage</b>							
Déchets recyclés (en tonnes)	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	884 504	-6,5 %
Déchets produits (en tonnes)	1 274 310	1 296 207	1 342 017	1 340 947	1 332 544	1 361 930	-1,7 %
Taux de recyclage	57,3 %	60,2 %	61,3 %	62,4 %	64,0 %	64,9 %	-2,9 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	13 205 235	13 078 155	12 962 740	12 814 578	12 830 228	13 358 776	1,0 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	66,21	-7,4 %
<b>Rendement en matière d'accessibilité</b>							
Nombre de ménages desservis	5 333 161	5 278 332	5 237 905	5 174 930	5 165 154	5 365 378	1,0 %
% de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	94,0 %	94,0 %	94,4 %	94,6 %	95,3 %	97,3 %	0,0 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	0,0 %

## Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a augmenté de 12,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la diminution des revenus tirés des produits de base, comme

le prévoit le resserrement des restrictions commerciales sur les matières recyclables à l'échelle mondiale. Par conséquent, le coût net par tonne et par habitant a également augmenté par rapport à l'année précédente.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
<b>Évolution des coûts</b>							
Déchets recyclés (en tonnes)	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	884 504	-6,5 %
Coût net*	336 293 874 \$	299 307 268 \$	249 809 925 \$	258 540 366 \$	263 726 504 \$	252 936 907 \$	12,4 %
Coût net par tonne	461 \$	383 \$	304 \$	309 \$	309 \$	286 \$	20,2 %
Coût net par habitant	25 \$	23 \$	19 \$	20 \$	21 \$	19 \$	11,3 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,62 \$	0,61 \$	0,56 \$	0,64 \$	0,58 \$	0,52 \$	1,7 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	66,2	-7,4 %

\* Le coût net comprend 100 % des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.

## Développement de marchés

Comme l'indique le plan de transition approuvé du Programme de la boîte bleue, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouveaux projets de développement des marchés à compter de 2020. Cependant, Intendance Ontario a continué d'investir et de collaborer avec les municipalités dans des études sur la composition des déchets résidentiels ainsi que dans des études sur la composition des matériaux des installations de récupération de matériaux (IRM). Les points saillants de ce travail sont résumés ci-dessous.

### *Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique*

L'étude de la composition des déchets résidentiels de 2019-2020, en collaboration avec le Fonds d'amélioration continue (FAC), s'est poursuivie tout au long de 2020. Ces études sont réalisées quatre fois par année, ce qui correspond à chaque saison, à partir de l'été. Elles sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités concernant les types de papier et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Les données recueillies dans le cadre de ces études ont fourni de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux placés dans la boîte bleue. Ces renseignements sont utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir les exigences du programme et de contribuer à la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux.

En 2019 et 2020, dix municipalités ont participé aux études sur la composition des déchets. Un de ces emplacements était un dépôt et trois municipalités ont également effectué des vérifications des déchets de logements multifamiliaux.

La troisième étude (la saison hivernale), qui a été menée de janvier à mars, a pu être terminée à temps, mais Intendance Ontario a commencé à entendre parler des préoccupations municipales liées à l'émergence de la pandémie de COVID-19, alors qu'elle commençait à avoir des répercussions sur l'Ontario. Les nouvelles mesures de sécurité établies par le gouvernement de l'Ontario pour lutter contre la pandémie commençaient à être mises en œuvre entre le milieu et la fin de mars. Ces mesures comprenaient la fermeture d'entreprises non essentielles, le travail à domicile, la distanciation physique et la réduction des voyages. Avant le début de la dernière saison de vérification (printemps), tous les programmes municipaux participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'entreprendre les études à ce moment-ci et qu'ils devraient reporter la date à une date ultérieure ou annuler la saison au complet. En collaboration avec les municipalités, il a été décidé d'annuler tous les travaux sur le terrain. Vers la seconde moitié de la saison printanière, alors que les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont commencé à s'assouplir et que davantage de protocoles et de procédures ont pu être mis en place, les études sur le terrain ont pu reprendre selon des lignes directrices strictes élaborées en partenariat par la municipalité, IO et le vérificateur tiers. Comme les données complètes du printemps n'étaient pas disponibles, les municipalités ont eu la possibilité de terminer les vérifications des déchets de 2019-2020 avec seulement trois saisons de données ou d'avoir une quatrième saison pendant l'été. Un peu plus de la moitié des programmes se sont poursuivis avec la quatrième saison (estivale). De plus, en raison de cette entente, les études sur la composition des déchets pour 2020-2021 ont été reportées à l'automne 2020.

La planification des études sur la composition des déchets pour 2020-2021 a été entreprise au cours du premier trimestre de 2020, de concert

avec le Fonds d'amélioration continue (FAC). Neuf municipalités ont accepté de participer aux études, dont trois ont effectué des vérifications des déchets d'immeubles d'habitation et d'un site de collecte. L'approvisionnement des entrepreneurs tiers a été effectué au moyen d'une demande de propositions (DP) publiée en février 2020. Comme la pandémie de COVID-19 commençait à prendre de l'ampleur à ce moment-là, une disposition a été ajoutée pour s'assurer que si les travaux étaient reportés (ce qui s'est produit), il n'y aurait pas de changement de prix. Les travaux ont été attribués à deux entrepreneurs : AET Environmental et Waste Reduction Group. Les municipalités qui font partie du programme 2020-2021 ont également été consultées au sujet de la possibilité de reporter le début des travaux; toutes étaient d'accord pour dire qu'attendre le début de la saison constituait un plan acceptable. Les travaux sur le terrain ont repris en octobre et ont été achevés dans toutes les municipalités au plus tard en décembre 2020.

Les études sur la composition et la densité des matériaux (ECDM) de l'IRM sont menées chaque année par Intendance Ontario, en collaboration avec les IRM municipales, afin d'obtenir des données détaillées sur la composition des produits de l'IRM. Ces données sont utilisées dans le cadre du processus annuel d'établissement des droits et servent à déterminer le nombre total de tonnes de divers matériaux du Programme de la boîte bleue récupérés en Ontario chaque année. Intendance Ontario répartit le matériel pour les matières mélangées déclarées en fonction des données sur la composition des déchets. Bien que les mesures du rendement et des coûts du Programme de la boîte bleue soient principalement exprimées sous forme de mesures fondées sur le poids (c.-à-d. tonnes recueillies en proportion des tonnes produites, coût du matériel par tonne gérée et droits par kilogramme), il est

tout aussi important de comprendre le volume de déchets individuels de la boîte bleue. L'ECDM intègre deux activités d'échantillonnage distinctes dans les installations participantes, où quatre ou cinq produits différents sont examinés. Dans la mesure du possible, les échantillons sont extraits des matériaux pré-compactés après le tri. Des matériaux compactés sont utilisés pour les échantillons dans le cas contraire.

Les travaux d'échantillonnage sont habituellement prévus pour deux saisons (trimestres) différentes. Les T1 et T2 sont normalement consacrés à la planification de l'étude, ce qui consiste à recruter des installations participantes, à embaucher les entrepreneurs pour effectuer les travaux et à élaborer le calendrier d'échantillonnage pour chaque installation.

Au cours de la phase de planification de la première saison d'études, les mesures de sécurité liées à la pandémie de COVID-19 ont commencé à être mises en œuvre dans l'ensemble de l'Ontario et, par conséquent, le recrutement des installations a été mis en attente, car les emplacements n'ont pas été en mesure de s'engager à participer. À la fin de l'été, les mesures de sécurité pandémiques liées à la COVID-19 étaient assouplies et la plupart des municipalités disposaient d'un solide ensemble de protocoles et de procédures en place pour contribuer à assurer la sécurité du personnel. Ces mesures de sécurité ont permis à cinq installations de s'engager à participer aux travaux sur le terrain. En raison des retards causés par la pandémie de COVID-19, les deux ensembles de travaux sur le terrain pour le programme de 2020 ont eu lieu au cours du quatrième trimestre. Deux entrepreneurs ont été engagés pour effectuer le travail sur le terrain : AET Environnemental et Waste Reduction Group.

## Promotion et éducation

### *Campagne de réduction de la contamination*

Intendance Ontario a continué d'appuyer les efforts des municipalités pour réduire la contamination dans les boîtes bleues résidentielles en réitérant sa campagne de publicité de 2019. La campagne visait à nouveau à apprendre aux résidents à rincer les contenants sales et à éviter de mettre des matières organiques et d'autres matériaux non acceptés dans leurs bacs. Une version des Fêtes de la campagne a été présentée en novembre et en décembre pour rappeler aux résidents que les lumières et les décorations de Noël n'ont pas leur place dans leur bac de recyclage.

Résultats de la campagne :

- 75 746 240 impressions
- 14 708 visites de la page d'accueil de la campagne
- 8 778 clics sur des publicités numériques
- 3 966 publicités radio
- 1 344 annonces télévisées sur la chaîne CP24
- La recherche sur le rappel publicitaire a révélé que 62 % des résidents se rappelaient avoir entendu ou vu une publicité sur le recyclage résidentiel ou sur ce qui peut être placé dans le bac de recyclage.

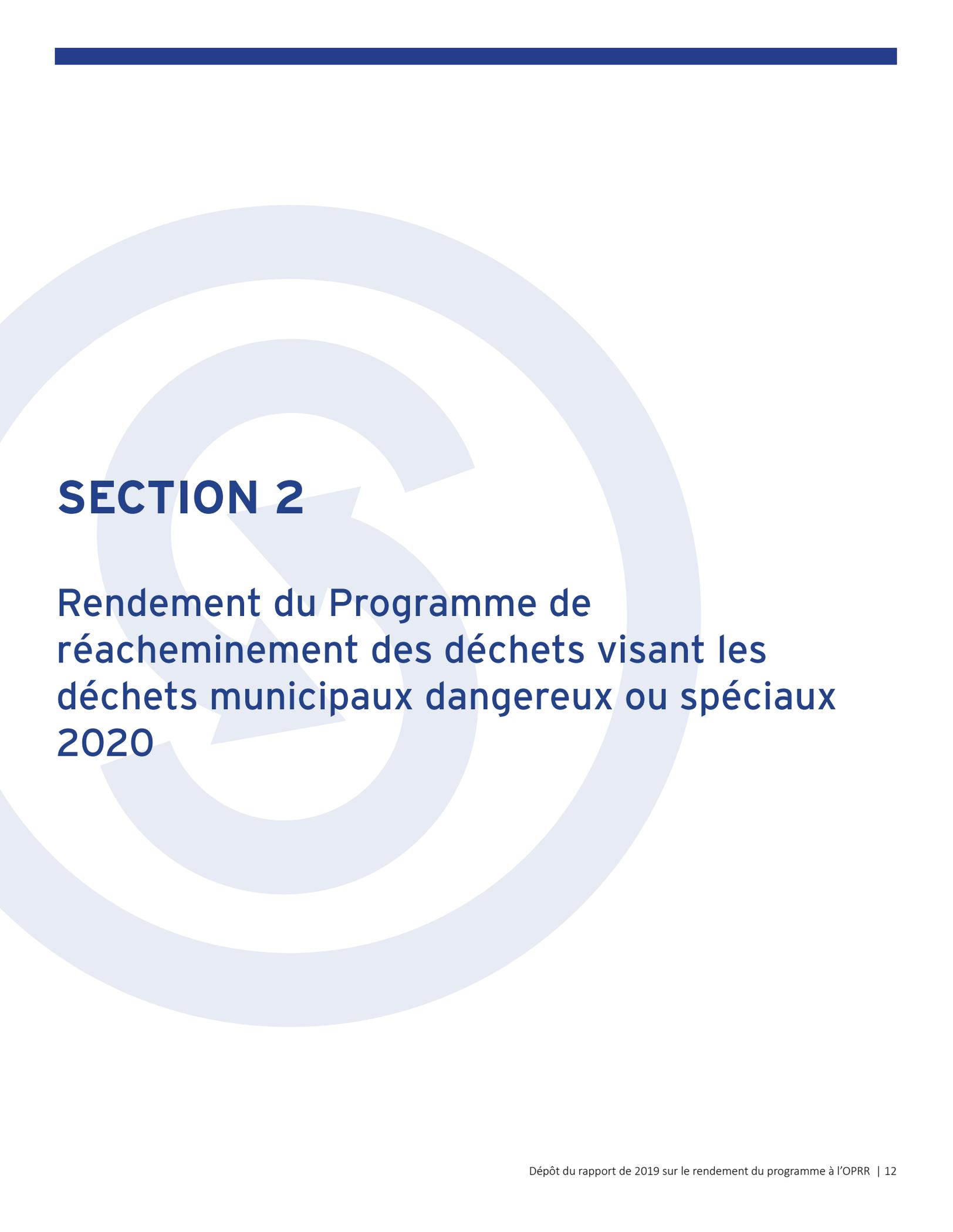
### *Médias sociaux*

Intendance Ontario a continué à faire participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage. En 2020, les messages Twitter d'Intendance Ontario ont généré plus de 60 300 réactions.



Check with your municipality for a full list of acceptable items.  
StewardshipOntario.ca/RecycleRight





## **SECTION 2**

# **Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2020**

## Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à recueillir les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

### **Sommaire de la cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux**

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois la cessation achevée, les matériaux recueillis dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Le 11 décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) a modifié l'échéancier pour l'abandon du volet des piles jetables. Le programme de réacheminement des déchets pour les piles jetables devait cesser d'être en vigueur le 30 juin 2020 afin de permettre la coordination avec les déchets d'équipement électrique et électronique. Les programmes pour les autres déchets municipaux dangereux ou spéciaux devaient prendre fin le 31 décembre 2020.

Le 2 juillet 2019, Intendance Ontario a reçu d'autres directives du ministre concernant la

cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les modifications apportées à la nouvelle lettre d'orientation sont résumées ci-dessous :

- Le programme de gestion de tous les matériaux désignés, à l'exception des piles jetables, cessera d'être en vigueur le 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020;
- Le programme de gestion des piles jetables prendra fin le 30 juin 2020;
- Intendance Ontario doit élaborer une proposition pour rendre les fonds excédentaires aux consommateurs ontariens de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dans son plan de cessation proposé;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont le rétablissement est géré par Intendance Ontario, le plan établira des règles régissant l'élimination des frais pendant la période de cessation;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux qui sont gérées au moyen de plans de gérance industrielle, le plan comprendra des options pour retourner les fonds excédentaires aux consommateurs de déchets municipaux dangereux ou spéciaux, par exemple, au moyen d'un programme de remise aux consommateurs.

Intendance Ontario a consulté les parties prenantes sur ces sujets et a présenté un plan de cessation révisé à l'OPRR avant la date limite du 30 septembre 2019 fixée par le ministre.

Le 20 décembre 2019, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a envoyé une nouvelle lettre d'orientation à Intendance Ontario et à l'Office de la productivité et du rétablissement des ressources (OPRR) pour expliquer comment les fonds résiduels du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux devraient

être gérés lorsque le programme prendra fin le 30 juin 2021. La lettre d'orientation du ministre précise que tous les fonds restants lorsque le programme cessera de fonctionner et que toutes les obligations financières comptabilisées doivent être retournés aux intendants. Cela s'applique aux intendants gérés par Intendance Ontario et à ceux gérés dans le cadre de plans d'intendance de l'industrie. Pour donner suite à cette nouvelle orientation, Intendance Ontario a mené des consultations et apporté des modifications à son plan de cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

L'OPRR a approuvé le plan de cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux sous certaines conditions en décembre 2019.

Le 1er avril 2020, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a envoyé à Intendance Ontario une lettre enjoignant à l'organisme d'élaborer des modifications au Plan de cessation approuvé du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux qui permettrait de retourner 100 % des fonds excédentaires propres au matériel aux organismes d'intendance de l'industrie (OII) en un seul transfert forfaitaire. Dans une deuxième lettre reçue le 29 avril 2020, le ministre a accordé une prolongation de la période de présentation des modifications à l'OPRR jusqu'au 5 juin 2020 afin de permettre une

consultation significative suffisante auprès des intervenants compte tenu de la situation actuelle avec la pandémie de COVID-19. Intendance Ontario a consulté les parties prenantes sur ces sujets et a présenté un plan de cessation révisé à l'OPRR avant la date limite du 5 juin 2020 fixée par le ministre.

Le 30 juin 2020, Intendance Ontario a cessé d'exploiter la chaîne d'approvisionnement du programme de piles jetables.

Tout au long de 2020, Intendance Ontario a continué de consulter tous les intervenants sur les activités de cessation, notamment concernant les paiements des intendants, l'élimination des frais et l'exploitation de la chaîne d'approvisionnement, pour n'en nommer que quelques-unes. Pour en savoir plus sur les activités de cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, visitez [www.stewardshipontario.ca/mhsw-windup](http://www.stewardshipontario.ca/mhsw-windup).

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux doit prendre fin le 30 juin 2021.

## Évolution des coûts de liquidation par rapport au budget

MISE À JOUR SUR LA LIQUIDATION DU PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS VISANT LES DÉCHETS MUNICIPAUX DANGEREUX OU SPÉCIAUX – PRÉVISIONS DES COÛTS (À L'EXCLUSION DES CONTINGENCES ET DES COÛTS PROPRES AU MATÉRIEL) PAR RAPPORT AUX COÛTS RÉELS

Catégorie de budget (en milliers de dollars)	Prévisions de la liquidation pour 2019	Chiffres réels, 2019	Prévisions de la liquidation pour 2020	Chiffres réels, 2020	Prévisions de la liquidation pour 2021	Chiffres actuels pour 2021 Prévisions	Total des prévisions de la liquidation	Prévisions révisées de la liquidation
Élaboration et mise en œuvre du plan	996 \$	935 \$	1 231 \$	1 167 \$	895 \$	1 375 \$	3 121 \$	3 477 \$
Frais réglementaires (droits de l'OPRR)	450 \$	181 \$	450 \$	467 \$	610 \$	610 \$	1 510 \$	1 258 \$
Contingences								
<i>Généralités</i>					500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
<i>RH</i>					110 \$	110 \$	110 \$	110 \$
Retenue de liquidation d'entreprise					50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
<b>Total</b>	<b>1 446 \$</b>	<b>1 116 \$</b>	<b>1 681 \$</b>	<b>1 634 \$</b>	<b>2 165 \$</b>	<b>2 645 \$</b>	<b>5 291 \$</b>	<b>5 395 \$</b>

La liquidation du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux présentée en septembre 2019 comprenait une prévision des dépenses de liquidation (à l'exclusion des contingences et des coûts propres au matériel) de 5,291 millions de dollars sur une période de trois ans. Depuis la présentation de la liquidation du programme de réacheminement des déchets visant les déchets

municipaux dangereux ou spéciaux, Intendance Ontario a continué d'ajuster les prévisions de dépenses de la liquidation en fonction des dépenses réelles engagées et des changements apportés au processus de liquidation. À l'heure actuelle, Intendance Ontario prévoit une augmentation des dépenses générales de la liquidation d'environ 100 000 \$ ou 2 % par rapport aux prévisions initiales de la liquidation, en se

fondant sur les dépenses réelles de 2019 et 2020 et des prévisions révisées pour 2021. Plusieurs faits nouveaux ont eu une incidence sur les dépenses prévues de la liquidation.

En 2019, les dépenses liées à la liquidation ont été inférieures aux prévisions du plan, car les droits de l'OPRR connexes étaient considérablement inférieurs aux prévisions du plan et les coûts réels d'élaboration et de mise en œuvre du plan étaient d'environ 6 % inférieurs aux prévisions. Les dépenses générales de la liquidation en 2020 ont été affectées par plusieurs nouveaux événements. À la fin de 2019, Intendance Ontario a adopté, à la suite de l'approbation de l'OPRR, un nouveau plan d'atténuation des conflits d'intérêts afin de réduire au minimum les préoccupations en matière de conflits d'intérêts, car Intendance Ontario a assumé la responsabilité de la liquidation du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et du programme provincial de la boîte bleue. Bien que ces mesures relatives aux conflits d'intérêts aient eu une incidence minimale sur les dépenses générales du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2019, elles en ont augmenté les dépenses générales à l'avenir. En 2020, à la suite de l'approbation de la liquidation initiale du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, Intendance Ontario a également reçu des directives ministérielles supplémentaires concernant le versement des fonds résiduels et le paiement des fonds excédentaires aux organismes d'intendance de l'industrie. Les nouvelles directives ministérielles exigeaient qu'Intendance Ontario réévalue le financement du programme, mène de vastes consultations auprès des intervenants et soumette les modifications du plan à l'OPRR aux fins d'examen et d'approbation. Les changements imprévus dans les orientations de la liquidation

ont fait augmenter les coûts de comptabilité, de politique et juridiques d'Intendance Ontario liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de liquidation.

Bien que les coûts d'élaboration du plan de liquidation de 2020 d'Intendance Ontario soient inférieurs aux prévisions de la liquidation, malgré les pressions financières accrues susmentionnées, cela s'explique par le fait que certaines dépenses de liquidation liées au transfert et à la destruction des données qui devaient commencer en 2020 ont été reportées jusqu'en 2021. Par conséquent, les prévisions révisées pour les coûts d'élaboration et de mise en œuvre du plan de 2021 sont considérablement plus élevées que les prévisions initiales de la liquidation, et les coûts globaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan de liquidation sont d'environ 10 % supérieurs à ceux prévus à l'origine.

Compte tenu des difficultés inhérentes à la projection des coûts du programme plusieurs années avant le début des activités, le budget général de la liquidation comprenait un montant pour contingences de 500 000 \$. Ce montant pour contingences équivalait à peu près à 10 % des dépenses générales prévues. À ce jour, bien qu'il y ait eu plusieurs événements imprévus depuis la présentation du plan de liquidation, les prévisions actuelles prévoient une augmentation générale des dépenses de liquidation d'un peu moins de 2 %, ce qui se situe bien dans la fourchette des fluctuations des coûts du programme pour lesquelles le montant pour contingences a été créé. Si les montants pour contingences créés pour faire face aux dépenses imprévues ne sont pas requis après la fin du programme, ils contribueront aux fonds résiduels qui seront versés aux intendants conformément à l'addenda approuvé sur les fonds résiduels du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

## Responsables de l'intendance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2020, on comptait 276 responsables de l'intendance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. En 2020, 934 rapports de responsables de l'intendance ont été reçus (contre 1 186 en 2019).

Les revenus nets au quatrième trimestre de 2020 étaient de 4 096 290 \$, ce qui comprend la réduction des droits d'intendance de 6 929 400 \$. La réduction totale des droits d'intendance des batteries s'est élevée à 6 484 400 \$. Pour le quatrième trimestre de 2020 (cumul annuel), la réduction des droits pour les contenants pressurisés jetables et les contenants pressurisés rechargeables était de 80 000 \$ et de 65 000 \$ respectivement, et la réduction des droits pour les filtres à huile et les contenants à huile était de 100 000 \$ et de 200 000 \$ respectivement. Les recettes réelles des droits du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux facturés pour le T4 de 2020 cumulées étaient de 4 096 290 \$ comparativement à 14 336 428 \$ pour le T4 de 2019, ce qui représente une diminution de 71,43 % et est principalement attribuable aux intendants qui ont quitté le programme. Les revenus cumulatifs des droits du quatrième trimestre de 2020 de 4 096 290 \$ comparativement au budget cumulatif du quatrième trimestre de 2020 de 11 098 482 \$ représentent une diminution de 63,09 %. Veuillez noter que les rapports des responsables de l'intendance pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

Chaque trimestre, les rapports déposés par les responsables de l'intendance sont analysés au moyen d'un outil d'analyse comparative, qui

signale les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Intendance Ontario examine les rapports où des incohérences sont signalées et exécutent un programme de suivi.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de l'intendance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de l'intendance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (Used Oil Management Association, UOMA). Onze cas de vérification dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été traités par les UOMA en 2020.

## Chaîne d'approvisionnement du programme

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario relativement à la chaîne d'approvisionnement, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, l'efficacité et la rentabilité, et la garantie à tous les fournisseurs de services de l'industrie d'occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

En 2020, Intendance Ontario a supervisé la chaîne d'approvisionnement inversée (collecte, transport et recyclage) des contenants pressurisés pour toute l'année et des piles sèches jetables jusqu'au 30 juin. Au cours des cinq dernières années, les

activités de la chaîne d'approvisionnement pour les sept autres matériaux ont été transférées aux exploitants du Plan de service à l'industrie (PSI), puisque la majorité des intendants participent maintenant à leur programme. Toutefois, tous les responsables de l'intendance n'ont pas fait la transition vers ces PSI. C'est pourquoi Intendance Ontario a toujours l'obligation de fournir des services de recyclage en leur nom. Par conséquent, Intendance Ontario a conclu des ententes avec ces PGI afin de s'acquitter de leur obligation à l'égard de ces matières. En 2020, Intendance Ontario a conclu une nouvelle entente avec l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) afin de maintenir le partage des coûts de sa chaîne d'approvisionnement pour la peinture, les teintures et les revêtements, qui est en vigueur jusqu'à la cessation prévue du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, le 30 juin 2021.

Les activités de gestion du matériel ne peuvent être exécutées que par des fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario. Tous les fournisseurs de services approuvés doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures établies et contrôlées par Intendance Ontario. Toutefois, la plupart des visites sur place ont été annulées ou reportées en raison de la pandémie de COVID-19.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'équipe des services sur le terrain a dû modifier la façon dont elle communique avec notre fournisseur de services, les partenaires municipaux et les Premières Nations. L'équipe des services sur le terrain a été en mesure de rester en communication par courriel et téléconférence afin de réduire au minimum les déplacements et les visites sur place. Il était important pour Intendance Ontario de comprendre les répercussions sur les activités de la chaîne

d'approvisionnement pendant la pandémie et de fournir de l'aide dans la mesure du possible. Bien qu'Intendance Ontario ait assisté à l'annulation de nombreux événements municipaux et à la fermeture des sites de collecte municipaux au public au début de l'année, la plupart des événements ont été reportés et les sites de collecte ont été rouverts dès que des procédures et des protocoles rigoureux ont été mis en place pour protéger le personnel et réduire au minimum la menace de la pandémie de COVID-19. Parcs Ontario a également connu une baisse de fréquentation en raison de la fermeture des parcs au printemps et à l'été, ainsi que de l'annulation du camping de nuit à de nombreux endroits, ce qui a eu une incidence sur la collecte de contenants pressurisés jetables. Presque tous les fournisseurs de services ont continué à offrir des services de collecte, de transport et de traitement tout au long de 2020. Cela a contribué à soutenir le mouvement des matériaux et à compenser tout problème de stockage aux sites de collecte. Les visites sur place ont été annulées ou reportées dans la plupart des cas en raison de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la sécurité du personnel d'Intendance Ontario.

Comme la cessation du programme de piles jetables a eu lieu le 30 juin 2020, l'équipe des services sur le terrain a fourni du soutien aux fournisseurs de services, aux municipalités et aux Premières Nations afin de les aider à procéder à la cessation du programme de piles jetables. Ses membres ont mobilisé tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement de batteries pour s'assurer que les stocks étaient retirés de tous les sites de collecte avant le 15 juillet et expédiés au transformateur approuvé. Le personnel a également appuyé l'envoi et le paiement de toutes les factures en souffrance pour les activités postérieures à la collecte liées aux piles jetables avant les dates limites.

## Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux par type de collecte, en 2020 :

Réseau - Activité	Réel, 2020
Municipal — Site de collecte	88
Municipal — Événements	
Automobile — Emplacements commerciaux <sup>1</sup>	-
Automobile — Emplacements de personnes faisant l'entretien de leur propre véhicule <sup>1</sup>	-
Retour au détaillant (R2R) <sup>2</sup>	30
Programme d'encouragement relatif aux batteries <sup>2</sup>	5 787
Parcs	107

<sup>1</sup>Les sites de collecte d'antigel utilisé, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Intendance depuis le 1er avril 2012.

<sup>2</sup>Depuis le 1er juillet 2020, Intendance Ontario ne gère plus de piles jetables.

## Rendement du programme par rapport aux objectifs

### Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2020

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte <sup>1</sup>	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes cibles <sup>2</sup>	Nombre de tonnes recueillies (réel) <sup>3</sup>	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédentes (en tonnes)
Antigel	395	50 %	198	194	49 %	(3)	219	(25)
Engrais	S.O.	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.	2	(2)
Contenants d'huile	658	52 %	342	642	98 %	300	719	(77)
Filtres à huile	863	85 %	733	714	83 %	(19)	876	(162)
Peintures et revêtements	4	77 %	3	3	79 %	0	6	(3)
Pesticides	-	57 %	-	-	S.O.	-	-	-
Contenants pressurisés (jetables)	834	46 %	384	304	36 %	(80)	327	(23)
Contenants pressurisés (réutilisables)	427	98 %	419	413	97 %	(6)	415	(2)
Piles jetables <sup>4</sup>	3 583	40 %	1 433	1 941	54 %	508	3 224	(1 283)
Solvants	180	46 %	83	5	3 %	(78)	16	(12)

<sup>1</sup>Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019.

<sup>2</sup>Les cibles de collecte annuelles (en tonnes) utilisent la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019

<sup>3</sup>Le nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois représente la portion d'IO seulement

<sup>4</sup>Veillez noter que le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux a pris fin le 30 juin 2020 en ce qui concerne le volet des piles jetables.

## Rendement du programme par rapport aux objectifs

### Nombre de tonnes réacheminées en 2020

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte <sup>1</sup>	Taux de réacheminement visé (%)	Nombre de tonnes cibles <sup>2</sup>	Nombre de tonnes réacheminées (réel) <sup>3</sup>	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	395	50 %	198	194	49 %	(3)	219	(25)
Engrais	S.O.	S.O.	S.O.	-	S.O.	S.O.	-	-
Contenants d'huile	658	52 %	342	642	98 %	300	719	(77)
Filtres à huile	863	85 %	733	714	83 %	(19)	876	(162)
Peintures et revêtements	4	62 %	2	2	53 %	(0)	3	(1)
Pesticides	-	S.O.	-	-	S.O.	-	-	-
Contenants pressurisés (jetables)	834	46 %	384	304	36 %	(80)	327	(23)
Contenants pressurisés (réutilisables)	427	98 %	419	413	97 %	(6)	415	(2)
Piles jetables <sup>4</sup>	3 583	28 %	1 017	1 669	47 %	652	2 773	(1 103)
Solvants	180	6 %	11	0	0 %	(11)	-	0

<sup>1</sup>Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019.

<sup>2</sup>Les cibles annuelles de réacheminement (en tonnes) utilisent la quantité fournie sur le marché en 2018 au 1er juillet 2019

<sup>3</sup>Le nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois représente la portion d'IO seulement

<sup>4</sup>Veuillez noter que le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux a pris fin le 30 juin 2020 en ce qui concerne le volet des piles jetables.

## Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation pour le programme résidentiel Orange Drop sont conçues pour accroître la sensibilisation aux déchets dangereux, favoriser les changements de comportement et soutenir les canaux de collecte afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

### Site Web

Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli plus de 85 500 visiteurs en 2020, une hausse de 28 % par rapport à 2019.

### Publicité

#### Campagne de sensibilisation aux matériaux

La campagne de sensibilisation Orange Drop 2020 s'est déroulée d'août à octobre. La campagne était semblable à celle de 2019, mais les piles jetables ont été retirées du programme, qui a pris fin en juin.

La campagne s'est déroulée sur divers canaux numériques et a généré 9,27 millions de réactions ainsi qu'un taux de clics impressionnant de 18 %.

Des modèles ont été mis à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires et éducatives.



Find a drop-off location near you at [MakeTheDrop.ca](http://MakeTheDrop.ca)



#### Campagne de sensibilisation aux contenants de propane

La campagne annuelle de sensibilisation aux contenants de propane d'Orange Drop s'est déroulée en juillet et en août sur Google AdWords et Facebook. La campagne a généré 3,21 millions de réactions et 4 059 clics sur les liens.



#### Partenariat avec Parcs Ontario

Orange Drop a poursuivi son partenariat avec Parcs Ontario pour promouvoir l'élimination appropriée des contenants de propane dans les cages réservées au parc.

Résultats de la campagne :

- Billet de blogue : 1 063 vues de pages
- Publications sur Facebook : 862 engagements; 26 442 personnes touchées
- Publications sur Twitter : 1 236 engagements
- Publications sur Instagram : 1 318 engagements; 38 800 personnes touchées
- Stories Instagram : 17 266 personnes touchées

#### Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop ont servi à informer les résidents au sujet des matériaux concernés par Orange Drop, ainsi qu'à promouvoir l'outil de localisation des sites de collecte et les activités de collecte présentées sur le site Web. Les publications sur Twitter et Facebook ont généré plus de cinq millions de réactions, une hausse de 70 % par rapport à 2019.

A large, light blue graphic on the left side of the page. It consists of three concentric circles. Overlaid on these circles are three curved arrows pointing clockwise, starting from the top and moving towards the bottom right. The text is positioned to the right of the graphic.

## **SECTION 3**

### **États financiers vérifiés de 2020**

# **Stewardship Ontario**

## **États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020**

# Stewardship Ontario

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

---

### Table des matières

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2-3</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	<b>4</b>
État de l'évolution de l'actif net	<b>5</b>
État des résultats	<b>6</b>
État des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers	<b>8-16</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de Stewardship Ontario

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
19 mars 2021

## Stewardship Ontario Bilan

**31 décembre** **2020** 2019

### Actif

#### Court terme

Encaisse	<b>24 910 238</b>	\$	67 890 350	\$
Placements (Note 2)	<b>19 619 113</b>		23 427 560	
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	<b>8 430 032</b>		6 200 359	
Charges payées d'avance et dépôts	<b>25 505</b>		28 575	
	<b>52 984 888</b>		97 546 844	

#### Placements (Note 2)

	<b>46 740 136</b>		40 295 634	
	<b>99 725 024</b>	\$	137 842 478	\$

### Passif et actifs nets

#### Court terme

Créditeurs et charges à payer	<b>38 563 105</b>	\$	38 934 147	\$
Produits reportés (Note 5)	<b>9 807 566</b>		9 807 566	
Fonds d'amélioration continue (Note 6)	<b>14 965 065</b>		17 553 275	
	<b>63 335 736</b>		66 294 988	

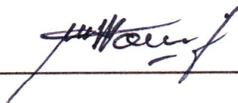
#### Actifs nets

Non grevés d'affectations	<b>28 678 909</b>		59 079 476	
Grevés d'affectations internes (Note 7)	<b>7 710 379</b>		12 468 014	
	<b>36 389 288</b>		71 547 490	
	<b>99 725 024</b>	\$	137 842 478	\$

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

## Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020**

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations internes	Total pour 2020
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>59 079 476</b>	<b>\$ 12 468 014</b>	<b>\$ 71 547 490</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(35 158 202)</b>	<b>-</b>	<b>(35 158 202)</b>
<b>Transfert vers les actifs nets non grevés d'affectations (Note 7)</b>	<b>5 403 635</b>	<b>(5 403 635)</b>	<b>-</b>
<b>Réserve relative à la prorogation du programme visant les DMDS (Note 7)</b>	<b>(646 000)</b>	<b>646 000</b>	<b>-</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>28 678 909</b>	<b>\$ 7 710 379</b>	<b>\$ 36 389 288</b>

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations internes	Total pour 2019
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>59 863 684</b>	<b>\$ 9 530 530</b>	<b>\$ 69 394 214</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>2 153 276</b>	<b>-</b>	<b>2 153 276</b>
<b>Charges liées à la liquidation du programme des boîtes bleues (Note 7)</b>	<b>415 052</b>	<b>(415 052)</b>	<b>-</b>
<b>Revenus nets de placement liés au programme des boîtes bleues (Note 7)</b>	<b>(3 352 536)</b>	<b>3 352 536</b>	<b>-</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>59 079 476</b>	<b>\$ 12 468 014</b>	<b>\$ 71 547 490</b>

## Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
<b>Produits</b>		
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues	140 276 059	\$ 128 700 725 \$
Droits de gérance pour le programme visant les DMDS	11 025 699	14 479 758
Réduction des droits de gérance pour le programme visant les DMDS (Note 8)	(6 929 410)	-
Revenus de placement (Note 9)	3 388 327	4 148 345
	<b>147 760 675</b>	<b>147 328 828</b>
<b>Charges</b>		
Programme des boîtes bleues		
Paiements de transfert aux municipalités	126 199 889	121 256 520
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	26 556	3 122
Recherche et développement	18 049	146 467
Promotion et sensibilisation	395 545	412 306
Charges liées à la liquidation du programme	1 371 821	415 052
	<b>128 011 860</b>	<b>122 233 467</b>
Programme visant les DMDS		
Coûts directs des matériaux (Note 4)	8 036 698	11 625 579
Promotion et sensibilisation	48 722	52 363
Charges liées à la liquidation du programme	1 633 922	1 115 583
Transfert de l'excédent (Note 11)	34 982 600	-
	<b>44 701 942</b>	<b>12 793 525</b>
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	7 638 649	7 384 735
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10)	2 566 426	2 763 825
	<b>10 205 075</b>	<b>10 148 560</b>
Total des charges	<b>182 918 877</b>	<b>145 175 552</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(35 158 202) \$</b>	<b>2 153 276 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(35 158 202)	\$ 2 153 276 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	(1 195 887)	(903 179)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	(2 229 673)	2 085 933
Charges payées d'avance et dépôts	3 070	(2 127)
Créditeurs et charges à payer	(371 042)	(637 986)
Produits reportés	-	2 006
Fonds d'amélioration continue	(2 588 210)	(2 253 879)
	(41 539 944)	444 044
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	(1 440 168)	(1 501 884)
<b>Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>(42 980 112)</b>	<b>(1 057 840)</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<b>67 890 350</b>	<b>68 948 190</b>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>24 910 238</b>	<b>\$ 67 890 350 \$</b>

---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

### 1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'Organisme est présenté ci-dessous.

#### a) Nature et activités de l'Organisme

Stewardship Ontario (l'« Organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'Organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC »), de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

#### Programme des boîtes bleues

Le premier plan du programme des boîtes bleues a été approuvé par le ministre de l'Environnement en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») qui demandait à l'Organisme de transférer la gestion du programme des boîtes bleues aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'Organisme devait présenter un plan de transition pour le programme des boîtes bleues au plus tard le 31 août 2020. Le plan de transition a été approuvé par l'OPRR le 23 décembre 2020. Le programme des boîtes bleues devrait commencer sa transition en janvier 2023 et ses activités devraient cesser d'ici la fin de 2025. La liquidation suivra cette transition du programme des boîtes bleues.

#### Programme visant les DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit que les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») étaient des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'Organisme à titre d'OFI. Il a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Les activités du programme visant les DMDS ont officiellement commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012. Il stipule que l'Organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les charges d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Nature et activités de l'Organisme (suite)

La direction a reçu des lettres de la part du Ministère le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le Ministère a demandé à l'Organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les DMDS. Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Les activités dans le cadre du volet sur les piles à usage unique du programme visant les DMDS ont cessé le 30 juin 2020 et les activités du reste du programme des DSDM cesseront le 30 juin 2021.

#### b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des boîtes bleues sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'Organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents qui découlent des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme visant les DMDS sont comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

#### d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

### 2. Placements

	2020	2019
Encaisse détenue auprès d'un courtier	<b>398 545 \$</b>	471 070 \$
Placements à revenu fixe	<b>65 960 704</b>	63 252 124
	<b>66 359 249</b>	63 723 194
Moins : Tranche à court terme	<b>19 619 113</b>	23 427 560
	<b>46 740 136 \$</b>	40 295 634 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux allant de 1,83 % à 4,25 % (2019 – de 1,70 % à 4,65 %) et arrivent à échéance entre décembre 2021 et avril 2030 (2019 – entre avril 2020 et janvier 2029). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la valeur marchande des placements a augmenté de 2 039 678 \$ (2019 – 1 277 003 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

### 3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2020	2019
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS	<b>9 157 703 \$</b>	6 535 343 \$
Autres	<b>31 657</b>	150 683
Provision pour créances douteuses	<b>(759 328)</b>	(485 667)
	<b>8 430 032 \$</b>	6 200 359 \$

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

#### 4. Accords importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord conclu avec CSSA, l'Organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'Organisme a conclu un accord de services de gestion de cinq ans avec CSSA, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet accord porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que sur d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de l'établissement de rapports. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accord a été modifié pour le prolonger de trois ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, l'Organisme a engagé pour ces services des frais de 6 280 742 \$ (2019 – 5 425 000 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes et les charges liées à la liquidation du programme. Au 31 décembre 2020, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 486 969 \$ (2019 – 643 519 \$) lié à ces services.

En 2019, certains membres du conseil d'administration de CSSA siégeaient également au conseil d'administration de l'Organisme et représentaient environ 25 % de sa composition jusqu'au 26 septembre 2019. À cette date, l'Organisme a présenté un plan d'atténuation des conflits d'intérêts pour assurer son indépendance pendant sa liquidation. Il n'y a plus de membres du conseil d'administration communs entre la CSSA et l'Organisme. Plus de précisions à la Note 1a).

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'Organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme visant les DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides antigels, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'Organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquides antigels, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, en vertu de cet accord, l'Organisme a engagé des frais de 1 719 238 \$ (2019 – 1 852 177 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme visant les DMDS. Au 31 décembre 2020, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 62 662 \$ (2019 – 129 363 \$ dans les débiteurs et autres montants à recevoir) relativement à ces services.

L'Organisme et AMS n'ont pas de membres du conseil d'administration en commun.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

#### 5. Produits reportés

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Programme des boîtes bleues		
Fonds de développement des marchés du verre	<b>666 017 \$</b>	666 017 \$
Programme visant les DMDS		
Produits reportés	<b>9 141 549</b>	9 141 549
	<b><u>9 807 566 \$</u></b>	<b><u>9 807 566 \$</u></b>

Les produits reportés du programme des boîtes bleues représentent les ressources non utilisées et grevées d'affectations externes au fonds de développement des marchés du verre. Les engagements liés au fonds de développement des marchés du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme visant les DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'Organisme (Note 1 c)). L'Organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme prendra fin.

---

#### 6. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Chaque exercice, l'Organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des boîtes bleues municipales pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'Organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le FAC a dépensé 2 811 260 \$ (2019 – 2 623 256 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'Organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

#### 7. Actifs nets grevés d'affectations internes

	2020	2019
Fonds de soutien	2 100 000 \$	7 503 635 \$
Fonds de développement des marchés du plastique	4 964 379	4 964 379
Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS	646 000	-
	<b>7 710 379 \$</b>	<b>12 468 014 \$</b>

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'Organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations. Au cours de l'exercice, les administrateurs ont autorisé le transfert de 5 403 635 \$ du fonds de soutien vers les actifs nets non grevés d'affectations en ce qui concerne les coûts de transition relatifs à la liquidation.

En 2019, les administrateurs ont autorisé le transfert du solde de 1 066 151 \$ du fonds des boîtes bleues vers le fonds de soutien pour appuyer les activités de transition du programme des boîtes bleues et un montant de 415 052 \$ a été engagé pour la liquidation de ce programme. De plus, une autorisation a été donnée pour transférer les revenus nets de placement de 3 352 536 \$ gagnés dans le cadre du programme des boîtes bleues vers le fonds de soutien.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'affectations internes.

Les administrateurs ont autorisé l'établissement du fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS afin de couvrir l'augmentation des dépenses générales liées à la liquidation en raison de la prorogation potentielle du programme. Au cours de l'exercice, les administrateurs ont approuvé un transfert de 646 000 \$ des actifs nets non grevés d'affectations vers le fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS.

---

#### 8. Réduction des droits de gérance

Le plan de liquidation approuvé du programme visant les DMDS et ses modifications subséquentes prévoyaient des dispositions afin que les organismes de gérance versent les fonds excédentaires du programme visant les DMDS aux responsables de la gérance et aux organismes de gérance industrielle afin de réduire les droits pour le reste du programme. Au cours de l'exercice, un montant de 6 929 410 \$ a été remis aux responsables de la gérance par l'entremise de réductions des droits.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

#### 9. Revenus de placement

	2020	2019
Revenu d'intérêts	2 087 385 \$	3 138 643 \$
Revenu de dividendes	105 055	106 522
Perte sur vente de placements	(637 001)	(171 857)
	<b>1 555 439</b>	3 073 308
Ajustement de juste valeur	2 039 678	1 277 003
Frais de placements	(206 790)	(201 966)
	<b>3 388 327 \$</b>	4 148 345 \$

---

#### 10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS, l'Organisme est tenu de percevoir des droits pour couvrir les activités des programmes de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

---

#### 11. Transfert de l'excédent

Au cours de l'exercice, conformément aux conditions de l'OPRR énoncées dans l'annexe du plan de liquidation visant les DMDS relative au transfert des fonds excédentaires des organismes de gérance industrielle, l'Organisme a versé des fonds excédentaires de 18 616 100 \$ à AMS et de 16 366 500 \$ à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada.

---

#### 12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des boîtes bleues s'est engagé à verser 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2020, la charge engagée par l'Organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2019 – 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2020

---

### 12. Engagements (suite)

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes de recyclage au moyen des boîtes bleues et des systèmes afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, d'évaluer et de tester des technologies émergentes, d'appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les boîtes bleues et de faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'Organisme qui est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés au titre du FAC (Note 6). Au 31 décembre 2020, le financement approuvé pour des projets et les engagements afférents au titre du FAC représentent environ 4 839 438 \$ (2019 – 15 266 576 \$) du solde total du FAC, qui est de 14 965 065 \$ (2019 – 17 553 275 \$).

---

### 13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements ainsi que les débiteurs et autres montants à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de l'encaisse est négligeable, car l'Organisme détient des dépôts en espèces auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses placements est négligeable, étant donné que l'Organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit. La provision pour créances, autres débiteurs et prêts irrécouvrables de l'Organisme s'élève à environ 809 328 \$ (2019 – 585 667 \$).

b) Risque de taux d'intérêt :

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'Organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'Organisme. De plus, l'Organisme a échelonné les échéances des placements à long terme de son portefeuille.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2020**

---

#### **13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'Organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'Organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés au programme des boîtes bleues et à celui visant les DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme visant les DMDS, l'Organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme visant les DMDS (Note 1 a)).

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

---

#### **14. Incidence de la COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion du coronavirus (« COVID- 19 ») était désormais considérée comme une pandémie, ce qui a engendré des perturbations importantes sur les économies canadienne et mondiale. Comme la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, la direction surveille de près la situation afin de déterminer l'incidence qu'elle aura sur sa situation financière, ses liquidités, son exploitation, ses fournisseurs, son secteur et sa main-d'œuvre.

Bien que l'Organisme continue d'exercer ses activités, il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur ses résultats financiers au cours des prochaines périodes.